

Lewis J. (2001) *The End of Marriage? Individualism and Intimate Relations*, Cheltenham, Edward Elgar.

Lojkine J. (2005) *L'adieu à la classe moyenne*, Paris, La Dispute.

Martin C. (1997) *L'après-divorce. Lien familial et vulnérabilité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Percheron A. (1985) Le domestique et le politique. Types de familles, modèles d'éducation et transmission des systèmes de normes et d'attitudes entre parents et enfants, *Revue française de sciences politiques*, 35 (5), pp. 840-891.

Singly F. de (2005) *L'individualisme est un humanisme*, La Tour d'Aigues, de l'Aube.

Esquisse d'une politique familiale dans le cadre d'une politique des générations

Kurt Lüscher¹

Introduction

Depuis quelque temps, la politique familiale suscite davantage d'intérêt au sein de l'opinion publique, en Suisse comme à l'étranger. On entend généralement sous ce terme un ensemble de mesures ponctuelles telles que le développement des structures d'accueil pour les enfants, l'allègement fiscal des familles ou encore l'élimination d'inégalités économiques. Mais si l'on veut obtenir une politique familiale à la fois moderne et axée sur l'avenir, qui tienne compte de la variété des formes familiales et de leur évolution, il est indispensable d'élaborer des conceptions d'ensemble, qui présentent la politique familiale comme une partie intégrante de la politique sociale. A cette fin, il faut réfléchir à ce qu'elle est, à ce qu'elle devrait être et aux objectifs qu'elle devrait atteindre, et si l'on veut convaincre de sa nécessité de larges pans de la population, il faut développer des arguments solides. C'est dans ce cadre général que je veux présenter quelques réflexions qui sont d'un double caractère. D'une part, elles sont analytiques et conceptuelles ; d'autre part, elles contiennent quelques propositions pratiques.

Le champ de la politique familiale

Dans son caractère d'institution *sociale* fondamentale, la famille a toujours été au cœur des efforts déployés pour assurer l'ordre social. La famille est donc aussi une entité au sein de laquelle s'exercent le pouvoir et la domination, à commencer dans le rapport entre les sexes. La conservation et la répartition de biens sont étroitement associées à la famille (et à la parenté). Vue sous cet angle, la famille est intimement mêlée aux discussions générales sur l'ordre fondamental de la vie communautaire et les intérêts qui s'y rattachent. Toutefois, cela signifie aussi qu'elle peut être instrumentalisée dans le but de servir des intérêts particuliers. On peut dire qu'une politique familiale *au sens large* englobe toutes les activités sociales et étatiques qui ont une influence sur

¹ Je m'appuie pour cette contribution entre autres sur les idées que j'ai développées au sein de la « Commission fédérale de coordination pour les questions familiales » (COFF) dans laquelle j'ai apprécié la coopération collégiale avec Jean Kellerhals qui en était membre dès sa formation en 1995 et jusqu'en 1999. Mais notre échange de pensées est beaucoup plus vieux. Il a ses origines dans nos années de formation comme chercheurs pendant lesquelles nous avons fondé – avec Michel Bassand, Walo Hutmacher, Jean-Pierre Fragnière, Christian Laliyé d'Epinay – « le groupement de méthodologie » dans la Société suisse de sociologie, qui était un pont important entre Suisse romande et Suisse alémanique. Plus tard, j'ai eu le plaisir, entre autres, de saluer Jean Kellerhals comme participant au colloque sur « la famille postmoderne » convoqué par notre unité de recherche à l'Université de Constance (voir Kellerhals et al., 1988).

l'organisation des tâches familiales. Cette influence peut être voulue ou involontaire et exercée de manière directe ou indirecte².

Depuis l'époque moderne et surtout depuis les premières décennies du 20^e siècle, il existe une politique familiale *au sens étroit* de « promotion » de la famille. L'apparition et le développement de ce genre de politique familiale coïncident avec le courant social et culturel que l'on peut résumer par le terme d'« individualisation » : l'individu est capable, dans ses relations et dans la confrontation active avec son entourage, de s'épanouir en accord avec ses prédispositions propres et de prendre sa vie en mains en assumant ses responsabilités envers lui-même et envers autrui. C'est un droit qui devrait être garanti à tout être humain, homme ou femme, jeune ou vieux, pauvre ou riche.

En guise de *définition*, une politique familiale *au sens étroit* désigne les activités, les mesures et les institutions publiques visant à reconnaître, promouvoir, influencer ou imposer des prestations devant être fournies de façon explicite ou implicite par les familles. En relation avec les « représentations de l'ordre social et de la vie en société », ce terme circonscrit aussi les formes sociales pouvant être considérées comme des « familles » et désignées comme telles.

La politique familiale dans ce sens est face à un dilemme. D'une part, cette politique doit respecter l'autonomie des familles et des individus, d'autre part, pour être efficace, ces activités doivent exercer une certaine influence qui peut affecter cette autonomie³. Une « solution », qui ne peut pas être définitive mais qui est à négocier dans les circonstances concrètes, consiste de mon point de vue, *premièrement* à ne pas confier la politique familiale exclusivement à l'Etat et aux organes officiels – aussi importante que cette tâche puisse être dans le domaine de la régulation des impôts et des transferts, ou encore des infrastructures. En réalité, l'Etat n'est pas le seul acteur de la politique familiale, mais partage la tâche avec les Eglises et les autres organisations religieuses, l'économie, les syndicats, les entreprises, les associations familiales, les groupes d'entraide, les associations de bienfaisance, les associations professionnelles, les organisations internationales, etc. En plus, en Suisse, le champ de la politique familiale est fortement marqué par le fédéralisme⁴.

Deuxièmement, et ceci est presque plus important, je propose que la politique familiale soit fondée avant tout sur la reconnaissance des prestations (ou tâches accomplies) qui sont fournies et qui peuvent être fournies quotidiennement par

² Voir à ce sujet la vue d'ensemble internationale détaillée de Kaufmann et al. (2002) et en particulier la différenciation entre la politique familiale implicite et explicite (pp. 429 et suiv.)

³ A voir dans ce contexte aussi Commaïlle & Martin (1998), en particulier le chapitre sur « la démocratisation de la vie privée : vertu ou menace » (pp. 39-65) et Commaïlle et al. (2002)

⁴ Pour un aperçu de l'histoire de la politique familiale en Suisse et ses liens avec la recherche, particulièrement en Suisse romande, voir Troutot (1990).

les familles⁵. Avant de développer ce point, j'aimerais souligner – en me référant à une formule populaire de la « *rhétorique de famille* »⁶ – que la phrase « la famille est une affaire privée » n'est pas vraiment fausse mais qu'elle exprime seulement une demi-vérité parce que la famille a toujours été l'affaire de la communauté. Nous pouvons en déduire que la vision de ce qu'est la famille et de ce qu'elle devrait être, de la façon dont elle peut et devrait être vécue, est soumise à deux influences opposées : l'aspect privé et l'aspect public, l'individu et la société. Quiconque s'occupe de politique familiale est par conséquent confronté à deux demi-vérités : la famille n'est pas simplement une affaire privée, mais elle est *aussi* une affaire privée. Cette rhétorique signale une ambivalence que l'on peut retrouver dans les expériences quotidiennes des individus.

Dans ce contexte, on doit aussi observer qu'il n'existe pas de famille sans *droit*. Le cadre juridique de la famille, par le truchement de la législation et de la jurisprudence, est un important facteur de détermination de la réalité sociale de la famille – un état de fait aujourd'hui encore sous-estimé dans le domaine des sciences sociales. Du point de vue de la pratique, le dialogue entre le droit et les sciences sociales est un postulat important⁷.

On peut donc affirmer que la politique familiale au sens étroit présuppose une « définition » sociale de la famille et qu'elle corrobore ou modifie simultanément cette définition, par exemple en désignant le cercle des ayants droit (types de famille). C'est pourquoi il est évident que la « définition » de la famille sera sans cesse controversée.

⁵ Sur la notion de vie quotidienne, voir l'analyse différenciée de Lalive d'Epinay (1996, pp. 193-214).

⁶ Je désigne par *rhétorique de la famille* la manière de communiquer en public pour exposer ce qu'est la famille ou ce qu'elle devrait être, comment elle est vécue ou comment elle devrait être vécue. Dans ce contexte, on fait appel à des représentations généralement réputées connues, par exemple la « famille traditionnelle », à laquelle se rattache l'idée de quelque chose de bien, d'un modèle à reproduire (l'appréciation historique de ce terme n'étant ici pas prise en considération). Un autre aspect important de la rhétorique de la famille est la référence à sa « réalité naturelle ». Toutefois, la rhétorique familiale comprend aussi des définitions dévalorisantes, par exemple celle de « modèle dépassé ». Voir les explications détaillées de Lüscher (1995) à propos de la rhétorique de la famille, celles de Fux (1994) et Kaufmann (2002) concernant la politique familiale ainsi que celles de Lange (1999) concernant la notion apparentée de rhétorique des générations.

⁷ Cette opinion est motivée de manière approfondie par Hoch & Lüscher (2002), en particulier en ce qui concerne le problème de l'entretien des parents et des enfants placés en famille d'accueil (Lüscher, 2003a). C'est ici l'occasion de rappeler que Jean Kellerhals est un des rares sociologues de la famille qui a toujours vu l'importance du rôle joué par le droit (ce qui est souvent sous-estimé dans la discipline). Ainsi, il a participé aux grandes réformes du droit de la famille en Suisse, notamment le droit du mariage et du divorce – une autre entreprise dans laquelle nous avons cheminé de concert.

Définir « famille »

Dans ma propre approche de « la » famille, je me suis convaincu peu à peu qu'il est fructueux dans une perspective scientifique – comme pour des raisons pratiques – de voir la spécificité de la famille dans l'organisation des tâches élémentaires liées aux soins et à l'éducation de la génération montante et à l'organisation des relations intergénérationnelles⁸. Il faut en outre prendre conscience du fait que ces tâches peuvent être assumées de différentes manières, car les êtres humains sont capables dès leur plus jeune âge de faire des expériences individuelles, de les intégrer à leur comportement et de les transmettre. La « famille » peut donc paradoxalement être décrite comme une tâche sociale et culturelle inhérente à la « nature » humaine – mais qui doit justement être organisée et ne revêt donc pas une forme prédéfinie.

Je propose la définition suivante : le concept de famille désigne (ici et maintenant) l'ensemble des formes de vie fondées sur des relations en principe durables entre les parents et les enfants dans une communauté de générations, ainsi qu'au sein du couple, et qui sont reconnues en tant que telles par la société. « Fondées sur » signifie que les relations entre les parents et les enfants constituent le premier point de référence à partir duquel des variantes sont possibles. On peut également parler de « relations » entre les parents lorsque ces derniers sont séparés ou divorcés, ou ne sont pas mariés. Leur lien avec un enfant – sauf dans le cas d'une paternité (ou d'une maternité) inconnue – est d'ailleurs régi par le droit.

La définition proposée comprend donc la famille avant tout comme une communauté de générations qui dure toute la vie, à l'image des réalités démographiques et sociales actuelles. Elle souligne en outre que la famille est une forme de vie sociale parmi d'autres, qui est mise en évidence et institutionnalisée en raison des tâches qu'elle assume. La définition souligne que cette institutionnalisation est un processus historique et politique en cours dans le présent comme dans le passé. Par exemple, on discute actuellement – en Suisse comme ailleurs – la question de permettre aux couples homosexuels d'adopter des enfants, donc de créer une famille dans le sens défini ci-dessus. Les processus souvent controversés de reconnaissance publique et surtout juridique font donc partie intégrante d'une « définition » de la famille, mais le contenu de cette définition fait l'objet de discussions sociopolitiques et est susceptible d'être modifié. Ajoutons que la précision « ici et maintenant » souligne la relativité culturelle et historique de la définition proposée.

⁸ La description ci-après s'appuie sur l'article de Lüscher (2003b) où l'on trouve, comme dans Lüscher (2001), d'autres explications relatives aux bases théoriques de l'approche présentée ici.

Les prestations actuelles et potentielles des familles

Si l'on se fonde ainsi sur les prestations (ou tâches accomplies) des familles, exercées au quotidien, on peut considérer que la politique familiale a pour objectif de les reconnaître et d'encourager leurs potentialités en la matière. Cette idée oriente les travaux du *Wissenschaftlicher Beirat* (Conseil scientifique) auprès du Ministère allemand de la famille⁹. On y utilise le terme « *Humanvermögen* » ; en langue française, le terme de « *Vermögen* » ne connaît pas d'équivalent univoque, aussi je propose de le traduire par « *potentiel humain* »¹⁰.

Le concept de *Vermögen* est basé sur l'idée à la fois simple et compliquée de la transmission d'une génération à l'autre des aptitudes qui permettent le développement de l'individu et aussi de la communauté, en fin de compte, de la société tout entière. Ce potentiel humain comprend d'une part, les compétences transmises et acquises de « survie » en milieu social, c'est-à-dire l'ensemble des aptitudes permettant à l'individu de s'adapter au monde et de vivre avec les autres, ce que l'on peut qualifier de *capital vital* ou *potentiel vital*, et d'autre part, le *capital de travail* ou *potentiel de travail* au sens large du terme, c'est-à-dire les connaissances et aptitudes permettant à l'individu de travailler. Seule l'action simultanée de ces deux composantes rend possibles les activités économiques, sociales et culturelles dans une société donnée.

Afin de donner plus d'impact à l'argumentation, on peut essayer de chiffrer la valeur en argent des prestations fournies dans et par les familles en termes de leurs investissements monétaires et temporels. La branche des sciences économiques qui analyse la situation des ménages et les recherches touchant aux questions féminines ont donné d'importantes impulsions aux études de ce type. De plus, il faut tenir compte aussi des prestations non chiffrables telles que l'organisation et la maintenance de la vie quotidienne, les soins et l'éducation

⁹ Pour une réflexion plus approfondie (en allemand) au sujet de cette terminologie, on se référera également à Krüsselberg (1997), à Lampert (1996), au cinquième rapport allemand sur la famille (BMFSJ 1994) et à l'expertise du Conseil scientifique auprès du Ministère allemand de la famille (2001).

¹⁰ En allemand, le mot « *Vermögen* » contient un double sens : lorsque l'on dit que nous « pouvons » (*vermögen*) faire quelque chose, nous entendons par là aussi bien la disponibilité de moyens matériels que de capacités et de connaissances. Ces deux types de « *Vermögen* » sont rattachés par des liens d'interdépendance. Dans les textes anglais, l'équivalent « *assets* » est encore moins courant dans le contexte évoqué ici. Par ailleurs, dans la littérature socioscientifique, des auteurs aussi influents que Coleman et – comme déjà mentionné – Bourdieu utilisent largement le terme « *capital* » (respectivement en anglais et en français) pour exprimer la notion de « *Vermögen* ». Mais il convient de relever que « *Kapital* » exprime en réalité une valeur pécuniaire, tandis que « *Vermögen* » est un terme plurivoque. Outre la valeur en argent, il recouvre également la notion de « *capacité* ». Ce double sens, qui revêt une dimension à la fois quantitative et qualitative, est particulièrement bienvenu lorsque l'on cherche à caractériser les prestations des familles.

des enfants ainsi que la mise en place de relations de confiance entre les générations, pour mesurer toute la portée des tâches accomplies en faveur des générations montantes. La notion de potentiel humain permet ainsi de jeter un pont entre la dimension socioculturelle et la dimension économique des prestations des familles ; c'est une façon de voir fondamentalement différente de celle qui considérerait les familles et les enfants avant tout comme des « nécessiteux ».

Dans cette nouvelle optique, une politique de l'enfant et de la famille à la fois moderne et axée sur l'avenir doit créer en premier lieu les conditions de base permettant aux parents et à leurs enfants jeunes et adultes d'établir entre eux et avec les autres des relations fondées sur la responsabilité mutuelle, notamment lors de l'accomplissement des tâches quotidiennes, mais aussi à des moments de transitions critiques de la vie et dans certaines situations difficiles.

Pour aller plus loin dans l'analyse, il convient de constater que cette orientation prend également en considération le sens de l'action familiale, qui peut être expérimenté de manière subjective et transmis par l'activité quotidienne. De même, la famille n'y est pas d'abord perçue du point de vue de la société, mais dans son rôle d'intermédiaire entre l'individu et la société. Il y a là une différence avec l'approche fonctionnaliste qui domine dans la littérature scientifique consacrée à la famille ; celle-ci part du point de vue que la famille est principalement ou exclusivement déterminée par les fonctions permettant la préservation et le développement de la société et de l'Etat.

Par contraste, la conception de la politique familiale proposée ici apparaît lorsque l'on part de l'idée selon laquelle la diversité des formes de cohabitation familiale observée et la conscience de cette multitude sont l'expression des efforts fournis par les hommes et les femmes, pour vivre la famille dans les conditions sociales actuelles en s'appuyant sur leur propre responsabilité. Elle permet donc de prendre conscience du *sens* de l'action familiale.

Dans cette perspective, il est nécessaire de considérer explicitement les expériences et points de vue subjectifs ainsi que les diverses vues des groupes sociaux. Cela permet de relativiser l'importance de la forme extérieure de la famille et de la remplacer par une réflexion sur *l'organisation des relations familiales* et sur l'évolution des processus liés à cette organisation au fil du temps. Pour simplifier à nouveau quelque peu, on peut dire que cette vision considère la famille non pas du point de vue de la société, mais d'abord de *celui de l'individu* et par conséquent des relations sociales.

La différence est subtile mais à mon avis importante. On ne part plus de l'idée que les prestations des familles sont acquises et garanties pour la simple raison que ces dernières correspondent à un modèle, le « juste modèle », ou la « juste forme » de la famille. Ces prestations doivent être reconnues et pour cela, on s'intéresse désormais au contexte. L'attention se déplace de la structure vers les

processus de la vie et les stratégies d'interaction qu'ils impliquent. Les modalités de vie familiale que les individus privilégient dans leur vie quotidienne ont un effet, à terme, sur les institutions. L'émergence des cohabitations hors mariage en offre une excellente illustration. Le nombre grandissant d'individus, depuis les années 1970, qui commencent ainsi leur vie à deux, s'est traduit par la reconnaissance de cette nouvelle forme de couple par les lois touchant à la fiscalité et la filiation. De même, l'explosion des divorces a mené, dans les dernières décennies, à de profondes transformations juridiques du droit du mariage. Ainsi, les comportements familiaux privilégiés par chaque individu constituent des micro-actes de désinstitutionalisation ou d'institutionnalisation, qui participent soit à remettre en question les institutions existantes, et, dans le même temps, à faciliter l'émergence de nouvelles institutions, soit, au contraire, à renforcer les institutions existantes et à décourager l'innovation institutionnelle. Les comportements individuels et les réalités institutionnelles ne sont donc pas opposés ; ils interagissent dans des processus complexes qu'il s'agit aujourd'hui de mieux comprendre.

Ce lien se manifeste d'une manière particulièrement claire dans les relations intergénérationnelles. Les changements démographiques ont pour conséquence qu'une grande majorité de la population s'insère dans une communauté relationnelle qui s'étend sur trois, voire quatre générations. Toutes ne vivent plus dans un même ménage, mais souvent à proximité. Très généralement, cela signifie que la politique familiale d'aujourd'hui doit tenir compte du fait que la famille moyenne est une famille composée de plusieurs générations. La politique familiale ne saurait dès lors porter exclusivement sur la phase de cohabitation des parents et des enfants, mais doit concerner aussi les phases ultérieures et antérieures pour englober non seulement les relations unissant deux générations, mais aussi celles qui relient l'ensemble des générations en vie.

Relations sociales, solidarité et ambivalence

C'est le champ des réalités familiales qui a été exploré d'une manière riche et fertile par Jean Kellerhals et son groupe de recherche. Cet article n'est pas l'endroit où en récapituler les résultats¹¹, mais je voudrais souligner un point où ses interprétations se croisent avec les intérêts que nous avons poursuivis dans nos propres analyses, à savoir la question de la logique immanente qui caractérise les relations familiales et leur potentiel. Kellerhals et ses collaborateurs l'ont traitée, à diverses reprises, dans la perspective des normes de justice. Il a souligné l'importance de la solidarité. On peut bien défendre que la solidarité soit une facette importante du potentiel humain comme défini ci-dessus. Mais il est aussi vrai qu'elle ne se comprend pas par elle-même, plus

¹¹ A voir particulièrement l'enquête présentée dans la publication de Coenen-Huther et al. (1994) qui propose une présentation détaillée de la compréhension et du fonctionnement des réseaux familiaux.

encore, « la solidarité (...) (est) souvent vécue de manière ambivalente » (Kellerhals, 1990, p. 189). Se référant aux études de Finch, Kellerhals attire notre attention sur la présence d'« une résistance (...) à l'idée que les familiers devraient pouvoir compter en premier lieu sur la famille. Au contraire, l'indépendance face à la parenté est un fort principe de vie familiale, et cela à tous les âges de la vie » ; il ajoute : « Ambivalence encore dans l'idée de réciprocité (...), flou enfin en ceci que l'on ne sait jusqu'où le dévouement doit aller » (Kellerhals, 1990, p. 190).

Ces dernières années, la discussion sur les relations intergénérationnelles a donné une place plus importante à la notion de l'ambivalence ; ainsi sensibilisée, la recherche offre, d'une manière générale, un tableau contrasté¹². D'une part, un nombre considérable d'analyses identifie différentes dimensions de la solidarité intergénérationnelle et présente des preuves plus ou moins concluantes. D'autre part, on observe que les tensions entre les parents et leurs enfants adultes peuvent conduire à des maltraitances et à d'autres formes de violence. Pour tenter de prendre en compte ce qui semble être des expériences et jugements contradictoires simultanés des relations intergénérationnelles, que ce soit au niveau individuel (interactions personnelles) ou structurel (comportements collectifs et règles institutionnalisées), nous retenons l'hypothèse heuristique générale selon laquelle les relations intergénérationnelles imposent de gérer de multiples ambivalences.

Les idées sur la normalité dans la division quotidienne des rôles, les relations entre les sexes et les notions d'identité personnelle sont remises en question. L'organisation privée et publique des relations intergénérationnelles en tant que tâche devient manifeste et gérer les ambivalences peut être conçu comme une méta-tâche qui devient nécessaire dans différents domaines. Utilisée sur le plan méthodologique, elle peut se révéler fructueuse tant au niveau de l'analyse micro- et macrosociale que pour relier ces deux perspectives. Elle peut ainsi constituer un outil pour appréhender le « problème des générations » à l'époque actuelle, c'est-à-dire dans les sociétés contemporaines avec leurs caractéristiques « postmodernes ».

Dans ces conditions, le rôle de la famille en tant qu'instance d'intégration pour la société s'accroît. Son impact ne repose pas sur la force de rayonnement de l'institution en tant que telle, mais sur la grande diversité des relations et leur agencement qui, d'ailleurs, peut aussi se solder par un échec. L'évolution que connaît la grand-parentalité est un exemple très parlant. Jamais le nombre des

petits-enfants qui ont eu plusieurs de leurs grands-parents jusqu'à l'adolescence ou à l'âge adulte n'a été aussi élevé. Ce nombre croît encore si l'on inclut les familles recomposées, en forte hausse elles aussi. Et jamais non plus autant de grands-parents n'ont eu un aussi petit nombre de petits-enfants à se partager ! Si la baisse de la natalité, voulue ou non, se poursuit, cela induira d'autres changements encore.

La situation actuelle présente un risque certain : celui d'idéaliser les relations familiales intergénérationnelles. En période de fragilité identitaire et de bouleversements sociétaux, il est tentant de chercher des modes de vie qui peuvent servir de champ de projection aux aspirations de chaleur humaine, d'harmonie et d'évolution prospère. Maintenant que la famille « traditionnelle » ne peut plus, vu la multiplicité des modes de vie, répondre à ces besoins, c'est le réseau relationnel intergénérationnel qui prend le relais. La « solidarité familiale » est passée au rang de notion phare. La recherche doit cependant corriger cette vision idyllique en fonction des nombreuses expériences quotidiennes. La situation peut être résumée comme suit :

- Il y a souvent des contacts entre les trois générations qui constituent une famille ; les transferts peuvent prendre la forme d'échanges de vues, de soutien financier et de services réciproques. Globalement, il semble que le flux de prestations soit plus important des plus âgés vers les plus jeunes qu'inversement. Mais toutes les familles n'entretiennent pas des contacts intenses, loin de là. On constate aussi des différences selon la période de la vie.
- Le fait d'entretenir des contacts étroits et fréquents ne signifie nullement que ces contacts soient dépourvus de tensions. L'estime, le soutien et la solidarité ont leur pendant : le mépris, la négligence, la maltraitance.

On voit donc que ni la solidarité ni les conflits, ni l'amour ni la haine, ni la proximité ni l'éloignement ne suffisent à eux seuls à qualifier la spécificité des relations intergénérationnelles au sein de la famille ou de la société. Les rapports entre les générations oscillent entre des pôles antagonistes. Le concept d'ambivalence décrit précisément ces tensions entre deux pôles. Il énonce que des relations d'importance pour la constitution d'une identité personnelle (c'est le cas des relations intergénérationnelles) peuvent se caractériser à la fois par la dépendance et par l'autonomie, par le sens des responsabilités et par l'égoïsme. Sur le plan personnel, ces valeurs (vécues) sont la haine et l'amour, la proximité et la distance. Et transposées à l'échelon institutionnel, on a affaire à une exigence de loyauté tant face au passé que face à l'avenir, et une valse d'hésitations s'observe entre le besoin de stabilité et celui de changement.

Sur un plan plus général, les théories du changement social postulent un degré d'interdépendance et d'interpénétration de tous les domaines du développement sociétal sans précédent dans l'histoire humaine. Cependant, ces processus intensifient également les contradictions inhérentes aux processus de modernisation. Les principaux indicateurs culturels et sociaux, ainsi que leurs

¹² A voir en particulier la discussion dans *Journal of Marriage and Family* (JMF, 64), August 2002) et les contributions dans Pillemer & Lüscher (2004). Pour les résultats d'une recherche que nous avons conduite à Constance, voir Lüscher & Lettke (2002). Je donne une vue d'ensemble de cette recherche dans le volume édité par le groupe PAVIE (Lüscher, 2005). Pour un traitement dans le cadre plus général d'une théorie des générations voir Lüscher & Liegle (2003).

interprétations, corroborent l'hypothèse selon laquelle le développement social, conçu comme différenciation continue des institutions traditionnelles, ne peut plus être tenu pour acquis.

Concernant le rôle fondamental des relations intergénérationnelles pour la socialité humaine, dans la sphère privée, dans la sphère publique et dans leurs interactions, on rencontre, ce qui est significatif, une argumentation contradictoire, qui pourrait être appelée le « *paradoxe générationnel* ». D'une part, les relations intergénérationnelles sont perçues comme menacées à tous les niveaux sociaux : la société, les organisations, les entreprises et la famille. D'autre part, ces relations sont perçues comme les liens qui garantissent l'intégration sociale. Ici, le concept d'ambivalence peut servir de clé conceptuelle sur le plan de rhétorique du paradoxe générationnel comme sur celui des actions. En effet, le potentiel d'ambivalence devient de plus en plus manifeste dans de larges pans de la population du fait que les orientations traditionnelles, comme l'autorité ou la solidarité, ne peuvent plus être tenues pour acquises.

Notre compréhension actuelle de la problématique des générations inclut la diversité des définitions et des acceptions, sans oublier le rapport entre la théorie et la pratique. Les relations entre les générations ne sont pas un phénomène naturel et c'est faire œuvre civilisatrice que d'y travailler dans le cadre restreint des interactions humaines. Le fait de reconnaître l'existence de champs de tension et d'ambivalences peut provoquer un soulagement ; cela peut même être le premier pas vers des solutions créatives du point de vue social. En même temps, la théorie des générations confirme que le privé est toujours aussi le reflet de l'ordre public, du vivre ensemble.

C'est dans cette perspective que se place le souhait d'une politique familiale dans le cadre plus large d'une politique des générations, qui engloberait la politique de l'enfance et celle de la vieillesse, la politique de l'éducation et celle de la famille, ainsi que la politique économique. Chacun de ces domaines de la politique a ceci de particulier qu'il est supposé créer des conditions sociales telles que la justice et le sens des responsabilités puissent être mis en pratique dans une coexistence non exempte de tensions entre générations.

Concluons en revenant sur le dilemme fondamental de la politique familiale. On pourrait soutenir l'idée que les expériences d'ambivalence intergénérationnelles sont une manifestation microsociale qui lie la logique des relations particulières à la logique des relations structurelles. S'ouvre alors un champ de recherche riche d'enjeux pour les nouvelles générations. Sans doute celles-ci salueront ces propositions – ainsi que d'autres idées qui nous sont chères – avec l'ambivalence qui caractérise les relations intergénérationnelles, en recherche scientifique comme dans la parenté et la famille !

Références

- Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (2001) *Alter und Gesellschaft. Dritter Bericht zur Lage der älteren Generation in der Bundesrepublik Deutschland*, Berlin, BMFSFJ.
- Bundesministerium für Familie und Senioren (ed.) (1994) *Familien und Familienpolitik im geeinten Deutschland. Zukunft des Humanvermögens. Fünfter Familienbericht*, Bonn, Bundesministerium für Familie und Senioren.
- Coenen-Huther J., Kellerhals J. & von Allmen M. (1994) *Les réseaux de solidarité dans la famille (Networks of Solidarity in the Family)*, Lausanne, Réalités sociales.
- Commaille J. & Martin C. (1998) *Les enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard.
- Commaille J., Strobel P. & Villac M. (2002) *La politique de la famille*, Paris, PUF.
- Coontz S. (2000) Historical Perspectives on Family Studies, *Journal of Marriage and the Family*, 62, pp. 283-297.
- Fux B. (1994) *Der familienpolitische Diskurs. Eine theoretische und empirische Untersuchung über das Zusammenwirken und den Wandel von Familienpolitik, Fertilität und Familie*, Berlin, Duncker und Humblot.
- Hoch H. & Lüscher K. (2002) *Familie im Recht*, Konstanz, UVK-Verlagsgesellschaft.
- Kaufmann F.-X. (2002) Politics and Policies Towards the Family in Europe. A Framework and an Inquiry Into Their Differences and Convergences, in Kaufmann F.-X., Kuijsten A., Strohmeier K. P. & Schulze H.-J. (Eds), *Family Life and Family Policies in Europe*, London, Oxford University Press, pp. 419-490.
- Kaufmann F.-X., Kuijsten A., Strohmeier K. P. & Schulze H.-J. (Eds) (2002) *Family Life and Family Policies in Europe*, Oxford, Clarendon.
- Kellerhals J., Coenen-Huther J. & Modak M. (1988) Die Konstruktion von Gerechtigkeitsnormen in zeitgenössischen Familien, in Lüscher K., Schultheis F. & Wehrspau M. (Eds), *Die «postmoderne» Familie. Familiäre Strategien und Familienpolitik in einer Übergangszeit*, Konstanz, Universitäts-Verlag, pp. 266-281.
- Kellerhals J. (1990) Images de la solidarité familiale, in Gilliland P. & Lévy M. (Eds), *Familles et solidarités dans une société en mutation*, Lausanne, Réalités sociales, pp. 183-192.
- Krüselberg H.-G. (1997) Über die Bedeutung von Familie und Familienpolitik in einer sozialen Marktwirtschaft, in Lenel H. O. (Ed), *ORDO, Jahrbuch für die Ordnung von Wirtschaft und Gesellschaft, Bd. 48, Soziale Marktwirtschaft. Anspruch und Wirklichkeit seit fünfzig Jahren*, Stuttgart, Lucius und Lucius, pp. 529-545.
- Lalive d'Épinay C. (1996) *Entre retraite et vieillesse*, Lausanne, Réalités sociales.
- Lampert H. (1996) *Priorität für die Familie. Plädoyer für eine rationale Familienpolitik*, Berlin, Duncker und Humblot.
- Lange A. (1999) Generationenrhetorik und mehr. Versuche über ein Schlüsselkonzept, *Sozialwissenschaftliche Literatur-Rundschau*, 22, pp. 71-89.
- Lüscher K. (1995) Was heisst heute Familie ? Thesen zur Familienrhetorik, in Gerhardt U., Hradil S., Lucke D. & Nauck B. (Eds), *Familie der Zukunft. Lebensbedingungen und Lebensformen*, Opladen, Leske und Budrich, pp. 51-65.
- Lüscher K. (2001) Kinderpolitik. Der Perspektive der Kinder gerecht werden, in Konrad F. M. (Ed), *Kindheit und Familie. Beiträge aus interdisziplinärer und kulturvergleichender Sicht*, Münster, Waxmann, pp. 85-109.

Lüscher K. & Lettke F. (2002) L'ambivalence, une clé pour l'analyse des relations intergénérationnelles, *Retraite et Société*, 35, pp. 140-169.

Lüscher K. & Liegle L. (2003) *Generationenbeziehungen in Familie und Gesellschaft*, Konstanz, UVK Verlagsgesellschaft.

Lüscher K. (2003a) Widersprüchliche Mannigfaltigkeit – nachhaltige Leistungen. Ehe, Familie und Verwandtschaft heute, in Ständige Deputation des Deutschen Juristentages (Ed), *Verhandlungen des vierundsechzigsten Deutschen Juristentages Berlin 2002. Band III/1 (Sitzungsberichte - Referate und Beschlüsse)*, München, C. H. Beck, pp. L 9-L 50.

Lüscher K. (2003b) Kinderpolitik. Mit Ambivalenzen verantwortungsbewusst umgehen, in Oswald H. & Uhlendorff H. (Eds), *Wege zum Selbst. Soziale Herausforderungen für Kinder und Jugendliche*, Stuttgart, Lucius und Lucius, pp. 321-343.

Lüscher K. (2005) Looking at Ambivalences. The Contribution of a « New-Old » View of Intergenerational Relations to the Study of the Life Course, in Levy R., Ghisletta P., Le Goff J.-M., Spini D. & Widmer E. (Eds), *Towards an Interdisciplinary Perspective on the Life Course*, London, Elsevier, pp. 95-131.

Pillemer K. & Lüscher K. (Eds) (2004) *Intergenerational Ambivalences : New Perspectives on Parent-Child Relations in Later Life*, Amsterdam, Elsevier.

Troutot P.-Y. (1990) Politique familiale et recherche sociale, in Gilliland P. & Lévy M. (Eds), *Familles et solidarités dans une société en mutation*, Lausanne, Réalités sociales, pp. 99-110.

Les liens familiaux face aux transformations des politiques sociales

Jean-Pierre Fragnière

Introduction

L'heure est aux changements. La grande majorité des discours n'a que ce mot à la bouche ou à la plume.

Sans doute, les termes prolifèrent pour évoquer cet impératif : un nouveau contrat social, un nouveau pacte social, une sécurité sociale pour le 21^e siècle, les chemins de l'innovation, les solidarités publiques dans un contexte de resserrement des ressources, etc. Variations sur un même thème, avec des nuances qui doivent beaucoup au positionnement politique des auteurs. Dans cette quête de renouveau, qui camoufle trop souvent un appétit de régression, la redéfinition des rapports entre la famille et l'Etat occupe une bonne place, elle se présente comme un passage obligé, comme une figure imposée.

Il faut dire que les relations entre ces deux entités ont toujours été tumultueuses, particulièrement en Suisse. La solidité de la famille et la stabilité des liens qui la constituent sont systématiquement confrontées à l'action de ceux qui estiment que l'Etat n'a rien à faire dans la chambre à coucher ! Pas facile de rédiger un nouveau contrat lorsque l'accord sur les objectifs est pour le moins ténu, quand il n'est pas freiné par de lourdes contradictions.

Pourtant, un socle se constitue qui pourrait ouvrir la voie à un consensus minimum permettant d'ouvrir le chantier. Un récent programme national de recherche prudemment intitulé « Changements des modes de vie et avenir de la sécurité sociale » constatait avec une belle unanimité que la sécurité sociale n'est plus adaptée aux changements qui marquent les structures familiales et aux défis auxquels elle est confrontée.

Que faire ? Dans les formulations des propositions surgissent les désaccords sur le diagnostic, les divergences sur les valeurs et, partant, une disparité de projets marqués par de solides antagonismes quand ce n'est pas par un attentisme sournois, calculé ou programmé. Quelques mots-clé permettent de risquer quelques pas vers la compréhension de ce qui est en train de se passer : l'oubli de l'histoire récente, le culte des nostalgies, la construction et la manipulation des peurs, l'appel aux intolérances latentes ou proclamées. Terre de consensus obligé, mais terrain miné !

On s'accorde à penser que la sécurité sociale dite moderne est issue de deux courants relativement contradictoires qui se sont trouvés rapprochés pour quelques convergences voulues ou subies. D'une part, la stratégie cristallisée par le Chancelier Bismarck, occupé à faire barrage à la montée des luttes

Claudine Burton-Jeangros, Eric Widmer
et Christian Lalive d'Épinay (eds.)

INTERACTIONS FAMILIALES
ET CONTRUCTIONS DE L'INTIMITÉ

Hommage à Jean Kellerhals

© L'Harmattan, 2007
5-7, rue de l'École polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-03942-1
EAN : 9782296039421

L'Harmattan